Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_01-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°01-2026 25 février 2026

ADMINISTRATION GENERALE – Convention avec le SDIS de la Savoie pour le rattachement de sa commission consultative paritaire à celle du Cdg73.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTRY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 - Parc d'activités Alpespace - 113, voie Albert Einstein - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 - Fax : 04 79 70 84 84 - www.cdg73.fr - contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_01-DE

DELIBERATION N° 01-2026

ADMINISTRATION GENERALE – Convention avec le SDIS de la Savoie pour le rattachement de sa commission consultative paritaire à celle du Cdg73.

Monsieur le Président rappelle que les prochaines élections professionnelles à la commission consultative paritaire (CCP), compétente à l'égard des agents contractuels de droit public, seront organisées le 10 décembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article R272-1 du code général de la fonction publique, une CCP doit être mise en place par l'autorité territoriale compétente à l'égard des agents contractuels de droit public qu'elle emploie.

La réglementation applicable à la CCP ne distingue pas les services départementaux d'incendie et de secours des autres employeurs territoriaux. Par conséquent, la CCP est compétente pour l'ensemble des personnels contractuels remplissant les conditions fixées par le code général de la fonction publique : agents contractuels exerçant des missions de remplacement de sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Dans ce cadre, il est rappelé que le SDIS de la Savoie qui est affilié volontairement au Centre de gestion, avait fait le choix, lors des dernières élections professionnelles de 2022, de confier la gestion de sa CCP au Cdg73 dans le cadre d'une convention conclue pour une durée 4 ans dont l'échéance est fixée au 7 décembre prochain.

Par lettre du 11 décembre 2025, le Président du SDIS de la Savoie a sollicité le renouvellement, dans les mêmes conditions, de cette convention, à la suite des élections professionnelles qui interviendront le 10 décembre 2026.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec le SDIS de la Savoie confiant au Cdg73 la gestion de sa CCP, pour une durée de quatre ans correspondant à la durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 10 décembre 2026.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU le projet de convention avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie rattachant sa commission consultative paritaire à celle relevant du Cdg73,

APPROUVE la convention avec le SDIS de la Savoie pour le rattachement de sa commission consultative paritaire à celle du Cdg73 pour les agents contractuels exerçant des missions de personnels administratifs, techniques et spécialisés et de remplacement de sapeurs-pompiers professionnels,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

François DUNAND